

Nombre de Membres : L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-neuf juin, à dix-neuf heures trente minutes,
En exercice : 15 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
Présents : 10 par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur
Votants : 15 LAMIAUX Fabrice, Maire.

Date de Convocation
19 juin 2026

Présents Mesdames CASTELLE Brigitte, DEGOUY Lynda, LAMOTE Natacha, WALRICK Camille,
Messieurs LAMIAUX Fabrice, LEBRUN Alain, LEROY Stéphane, PIERMATTI Sébastien, REMÉRAND Régis, VERMEERSCH Francis.

Excusés Mesdames BEAUDET Thérèse (procuration à Monsieur LEBRUN Alain), BLOMME Virginie (procuration à Monsieur LAMIAUX Fabrice), DUVAL Aline (procuration à Madame CASTELLE Brigitte), Messieurs DUMAREY Guillaume (procuration à Monsieur REMÉRAND Régis), VERHILLE Thomas (procuration à Monsieur VERMEERSCH Francis).

Secrétaire Monsieur LEBRUN Alain est élu secrétaire.

Délibération N° 30/2026

Objet de la délibération :

Aménagement d'une aire de jeux pour enfants de 2 à 10 ans - Demande de subvention au Département au titre de l'ADVB 2026

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet d'aménagement d'une aire de jeux pour enfants.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, il propose au Conseil de déposer une demande d'aide financière auprès des services du Département au titre de l'ADVB 2026 (Aide Départementale aux Villages et Bourgs).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet d'aménagement d'une aire de jeux pour enfants de 2 à 10 ans,
- Arrête les modalités de financement ainsi qu'il suit :

MONTANT TOTAL PRÉVISIONNEL : 68 000€ HT			
<u>Postes de Dépenses envisagés</u>	<u>HT €</u>	<u>Sources envisagées par le porteur de projet</u>	<u>HT €</u>
Jeux, sol souple, contrôle	58 952.34 €	Subvention ADVB (30 %)	24 227 €
Clôture, portillon accès	9140.21 €	Fonds propres Commune de HOLQUE	28 265.95 €
Mobilier urbain repos	12 666.35 €	Fond de concours CCHF	28 265.95€

TOTAL HT

80 758.90 €

TOTAL HT

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de cette action et à signer toutes les pièces relatives à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré en séance date que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Fabrice LAMIAUX

Le secrétaire de séance,
Alain LEBRUN



A blue ink signature of Alain LEBRUN is written in a cursive style.

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture de Dunkerque le 02 juillet 2026 et publication du 02 juillet 2026

